

# UE libre : Pratique d'une activité physique sportive ou artistique

## A- Présentation de l'UEL sport

Le SUAPS propose pour les étudiants qui peuvent y prétendre de suivre des UEL sport. Ces UEL se dénomment ; "Pratique d'une activité physique, sportive ou artistique". Le support de ces UEL correspond aux activités physiques dont la liste peut être consultée sur l'offre du SUAPS.

Vous n'êtes autorisés à suivre qu'une seule UEL sport par semestre.

L'UE libre peut être choisie maximum 2 fois dans des activités différentes.

Elle peut être choisie 3 fois dans la même activité dans 3 niveaux différents (rang 1, rang 2, rang 3). Les rangs 2 et 3 dans une deuxième activité ne sont pas autorisés. Voir tableau des choix possibles :

Sport 1 Rang 1	Sport 1 Rang 2	Sport 1 Rang 3
Sport 2 Rang 1		

Certaines UFR ont un règlement spécifique:

Ex : UEL sport pour les étudiants de la FSS uniquement au Semestre 4.

Renseignez-vous auprès de votre secrétariat.

Pour suivre l'UEL Sport 1 rang 2 il faut avoir obtenu 12/20 à l'UEL Sport 1 Rang 1.

L'inscription aux UEL sport est gratuite

## B- Modalités d'inscriptions

**Plusieurs étapes :**

**1 - Inscription en ligne sur le site du SUAPS :** si l'application d'inscription ne vous propose pas un onglet spécifique UEL c'est que vous ne pouvez pas prétendre à suivre cette UEL.

**2 –** Un premier courriel vous informe que vous vous êtes inscrits dans l'UEL choisie. Après vérification du secrétariat et accord du professeur vous recevrez un deuxième courriel indiquant la validation de cette inscription.

**3 -** Cette inscription au SUAPS ne vous dispense pas de l'inscription auprès de votre composante.

## C- Objectifs

Amélioration de l'hygiène de vie, amélioration des savoir-faire, connaissance spécifique de l'activité, culture générale (sportive, artistique ...)

Les activités pour le suivi de l'UEL sport et les contenus par activité sont à consulter dans les fiches activités

## **D- Modalités d'évaluation**

L'évaluation est faite en contrôle continu. La note est sur 20

Les modalités de contrôle sont sur 3 axes d'évaluation :

- une note de compétence sportive/ ou artistique (50%): pratique

- une note théorique (25%) :

Écrit : devoir sur table 30 minutes minimum (rang 1)

Oral de 30 minutes (rang 2)

Dossier / travail personnel (rang 3)

- une note d'investissement (25%)

**LA VALIDATION SE FAISANT UNIQUEMENT EN CONTROLE CONTINU, IL N'Y A PAS DE DEUXIEME SESSION.**

La présence aux séances (pratiques et théoriques) est obligatoire. Toutes les absences doivent être justifiées.

En cas de dispense de pratique, un certificat médical doit être fourni au professeur. Vous devez être présent à chaque séance même si vous êtes dispensé (dans la mesure du possible).

Si vous êtes médicalement inapte à être évalué sur la pratique, seule l'évaluation théorique sera prise en compte dans la note finale.

Si vous ne pouvez justifier de votre présence sur au moins 80% des séances possibles vous serez enregistré comme ABI (absence injustifiée/défaillant)